



2025



Présentation Formations Permis B

Agrément : E 24 093 0037 0

SIRET :
52508249100016
NDA 11930817293

AUTO-ÉCOLE LIBERTÉ
44 boulevard de la Liberté
93260 LES LILAS
☎ 01 49 88 90 71
✉ ae.liberte@gmail.com

IDIR Ai

Auto-école Liberté

21/02/2025

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

- Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.
- Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.
- Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.
- L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour laquelle votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, saura vous guider.

8 enjeux majeurs

l'accidentalité liée à l'usage de deux-roues motorisés

la sécurité des usagers vulnérables

la lutte contre l'usage de substances psychoactives associé à la mobilité

la poursuite de la baisse des vitesses moyennes enregistrées

la mobilité durable et citoyenne

le risque routier professionnel

le vieillissement de la population

Évaluation préalable

En préalable à la formation, une évaluation de niveau sera effectuée par le biais d'exercices interactifs sur ordinateur.

Les aptitudes cognitives évaluées sont :

1 Capacités et Connaissances sensori-motrice

2 Capacités de compréhension et de traitement

3 Aspects émotionnels

4 Facteurs de volonté

5 Capacité de perception, d'analyse et de décision

6 Capacité d'attention et de mémoire de travail

Suite à ces exercices, un volume d'heures prévisionnelles sera déterminé.

PROGRAMME DE FORMATION

Au travers de ce programme, vous allez comprendre les règles du code de la route mais aussi l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les compétences définies et à personnaliser votre progression.

Les compétences en 4 étapes :

1- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

Compétences associées :

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

2- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Compétences associées :

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.

- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

3- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Compétences associées :

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.

4- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Compétences associées :

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.

- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN THÉORIQUE

L'examen se déroule chez un opérateur privé, choisi par le candidat moyennant 30 euros TTC (frais de redevance fiscale). La prise de rendez-vous et le règlement s'effectuent par le candidat directement auprès du centre d'examen.

Le jour de l'examen, munissez-vous d'une pièce d'identité et de votre convocation ou présentez-la directement depuis votre téléphone au centre d'examen. En l'absence d'une pièce d'identité et/ou de votre convocation, votre entrée dans la salle d'examen vous sera refusée.

Une fois la vérification d'identité effectuée, l'examineur invite les candidats à éteindre leur téléphone et à prendre place dans la salle d'examen équipée de tablettes (ou d'ordinateurs) et de casques audios.

L'Épreuve Théorique Générale du code de la route comporte 40 questions, vous devez obtenir une note supérieure ou égale à 35/40. Cette épreuve dure environ 30 minutes. Les candidats reçus ne doivent pas dépasser 5 fautes.

Le questionnaire est composé :

- Soit d'affirmations suivies de 2 à 4 propositions possibles ;
- Soit de propositions faites directement.

Quelle que soit la forme de la question, il y a toujours au moins 1 réponse juste et 1 réponse fausse.

Certaines questions sont doubles, chaque intitulé étant suivi de deux propositions. Le candidat doit répondre aux deux questions.

Attention, certaines de ces propositions doublent, une partie peut être binaire (réponse oui ou non). L'autre partie contient alors des propositions qui peuvent être toutes justes ou toutes fausses.

Chaque question est illustrée par une image fixe ou une courte vidéo, issue de situations réelles ou d'images de synthèse 3D.

Ces visuels sont pris en majorité dans une voiture et selon le point de vue du conducteur.

Pour répondre, considérez que vous êtes une personne titulaire du permis B en dehors de la période probatoire. Vous circulez à une vitesse proche de la vitesse maximale autorisée, sauf indication contraire.

L'attention doit être portée sur tout ce qui se passe devant, derrière et sur les côtés, pensez à regarder dans les rétroviseurs, comme si vous étiez en situation réelle de conduite.

Après la lecture des propositions, vous avez 20 secondes pour répondre.

Un compte-à-rebours vous permet de visualiser le temps qu'il vous reste. Pendant ces 20 secondes, vous pouvez corriger votre réponse tant que vous ne l'avez pas validée.

Vous ne pourrez plus revenir en arrière après avoir validé.

Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PRATIQUE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire d'une durée moyenne de 30 minutes est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 minutes.
- Réaliser deux manœuvres particulières, un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question de premiers secours.
- Appliquer les règles de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. Après l'épreuve pratique, l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat de l'examen. Vous pouvez consulter le résultat en ligne dès le lendemain du passage de l'examen sur le site <https://www.securite-routiere.gouv.fr/resultats-du-permis-de-conduire#1>.

Si le résultat est favorable (**Le candidat doit obtenir au minimum 20 points sur 31.**), vous pouvez télécharger votre certificat d'examen du permis de conduire (CEPC). Le CEPC, accompagné d'un titre d'identité, sert de permis de conduire pendant 4 mois à partir du jour de l'examen. Le CEPC est valable uniquement en France. En cas de contrôle des forces de l'ordre, vous pouvez présenter le CEPC sous format papier ou dématérialisé.

BILAN ANNUEL

Nous pouvons vous faire parvenir le bilan annuel par écrit à votre demande.

Pour cela, adressez-vous à l'accueil ou faites une demande sur notre site :
<https://www.auto-ecole-liberte.com/contact/>

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves. Chaque élève est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il s'inscrit à une formation dispensée par l'auto-école « Liberté ».

Article 1 : Cadre législatif et réglementaire

AUTO-ECOLE LIBERTE applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 1/07/2014 et la Loi du 5 septembre 2018 Pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Article 2 : Respect des conditions du fonctionnement

Tous les élèves inscrits dans l'établissement **AUTO-ECOLE LIBERTE** se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction. Les comportements et agissements des stagiaires impliquent le respect de l'image de marque du centre de formation.

Article 3 : Règles d'hygiène et de sécurité

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit se conformer aux instructions particulières données par les formateurs en ce qui concerne les règles de sécurité.

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit respecter les normes élémentaires d'hygiène.

Sont particulièrement visés : l'interdiction de vapoter, fumer, cracher, de se restaurer ou de jeter des débris, l'hygiène corporelle et la nécessité de signaler à l'établissement tout risque de contagion en cas de maladie.

Article 4 : Consignes de sécurité

En cas d'incendie l'élève doit se référer aux consignes affichées. Tous les élèves sont tenus d'en prendre connaissance et de participer aux exercices d'évacuation lorsqu'ils sont organisés.

D'une manière générale, en cas d'incendie ou d'ordre d'évacuation des locaux, chacun se conformera aux directives qui seront données par le responsable désigné.

Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer des stupéfiants ou de l'alcool sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Il est également interdit de pénétrer ou demeurer sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool.

Il est également interdit de fumer, vapoter sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Article 5 : Respect du personnel et des moyens techniques

Le stagiaire s'engage à :

- Respecter le personnel de l'établissement
- Respecter le matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.)
- Respecter les locaux (propreté, dégradation)

Article 6 : Rupture et résiliation

En cas de rupture ou de résiliation de votre fait ou du notre, la facturation sera opérée au prorata des leçons et prestations effectivement fournies à cette date et conformément au tarif en vigueur dans le cas d'une formation à l'unité.

L'élève pourra reprendre son dossier à tout moment s'il est à jour du règlement de toutes prestations prises.

Article 7 : Assiduité des stagiaires

En cas de retard justifié ou absence (justificatifs sncf / médical) la leçon sera reportée.

Lors d'un retard de votre part de moins de 30 minutes, la leçon sera maintenue pour effectuer des vérifications intérieures et extérieures du véhicule.

Toute leçon non décommandée 48H à l'avance (jours ouvrés), sera dû et facturée, sauf cas de force majeure.

Pour des impératifs d'examen ou administratif, l'auto-école peut être amenée à annuler ou reporter des leçons de conduite. Dans ce cas, elle sera planifiée de nouveau.

Article 8 : Accès aux locaux et horaires

- horaires ouverture du bureau :

Lundi au Vendredi 10H00-12h00 / 15H00-20H00 ; Samedi 10H00-12H00.

- accès libre à la salle de code pendant les horaires d'ouverture du bureau.

- l'accès en salle est réservé uniquement aux élèves.

Les leçons de conduite ont lieu :
Lundi au Samedi de 7H00 à 12h00 et de 15h à 20h00

Article 9 : Organisation des cours théoriques et pratiques

Partie théorique :

Votre forfait code (cours de code) à une durée maximale de 6 mois. Cela implique que si vous dépassez cette validité, vous n'aurez plus accès à la salle de code. Pour y accéder il faudra renouveler votre forfait code. Le forfait code est dû à l'inscription et il est considéré comme débuté dès l'inscription.

L'élève décharge l'auto-école de la responsabilité de signaler l'échéance d'une prestation (forfait code ; 20 leçons de conduite).

Il ne peut être toléré de sonnerie de téléphone pendant le déroulement du cours de code, ni de chuchotement ou discussions entre élèves.

Partie pratique :

Déroulement d'une leçon 55 min : 5 minutes = Installation au poste de conduite, 45 minutes = objectif de la leçon (conduite), 5 minutes = Bilan + auto-évaluation.

Aucune leçon de conduite ne sera planifiée par téléphone.

Les leçons sont planifiables au bureau, un planning ou mail vous sera remis.

Livret d'apprentissage obligatoire à chaque leçon, en cas d'oubli la leçon ne sera pas honorée et sera comptabilisée.

Article 10 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures plates obligatoires (talons hauts et tongs interdits).

Article 11 : Utilisation du matériel pédagogique

L'utilisation du matériel pédagogique est exclusivement réservée à l'activité de formation et uniquement sur les lieux de formation.

L'élève s'engage à conserver en bon état le matériel qui lui est confié et à signaler toute anomalie détectée au personnel de l'établissement.

Article 12 : Comportement des élèves

Tout comportement agressif ou irrespectueux pourrait entraîner l'exclusion ferme ou définitive de l'auto-école.

Les mêmes sanctions seront prises en cas de comportement incorrect vis-à-vis de l'inspecteur et du personnel de l'établissement.

Article 13 : Sanctions disciplinaires

Les sanctions applicables sont : l'avertissement oral qui précise les motifs de plainte et avertit des suites possibles en cas de maintien du comportement ; l'avertissement écrit qui précise les motifs de plainte faisant suite à l'avertissement oral et rappelle les suites possibles en cas de maintien du comportement ; la suspension provisoire faisant à suite l'avertissement écrit qui précise la durée de la suspension, les conditions de retour en formation et les suites possibles en cas de maintien du comportement; l'exclusion définitive faisant à suite à la suspension.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte des sanctions disciplinaires prises à l'encontre de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

En cas de contestation des mesures prises par l'établissement, l'élève peut saisir le médiateur de la consommation dont relève l'établissement.

Article 14 : Présentation à l'examen

Pour chaque passage à l'examen (code ou conduit), l'élève se doit de présenter une pièce d'identité VALIDE.

L'auto-école ne saurait être tenue responsable, si vous n'avez pas ou plus de documents administratifs (pièce d'identité) à présenter pour le passage de votre examen.

Article 15 : Règlements

Toute réservation de leçon de conduite devra être réglée en avance.

L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

Conditions :

- Avoir 15 ans au minimum ;
- Faire la formation théorique, passer et obtenir l'examen de Code.
- Faire 20h de Conduite en auto-école – 2h de RDV Préalable avec les accompagnateurs – 2 RDV Pédagogiques à 1000 et 3000 kms ;
- Passage à l'examen du Permis de Conduire à partir de 17 ans, 3000kms et 1 an minimum en AAC.

Avantages :

- gagner en confiance pour le passage pratique de l'examen, mais aussi en tant que futur conducteur ;
- taux de réussite plus important : 75 % de réussite contre 57 % dans la filière traditionnelle ;
- période probatoire réduite : 12 points sur le permis à l'issue de 2 ans sans commettre d'infraction, contre 3 ans pour les titulaires ayant obtenu le permis via la filière traditionnelle
- tarif préférentiel sur l'assurance «jeune conducteur».

Source : www.securite routi ere .gouv .fr

LA CONDUITE SUPERVISÉE

Conditions :

- Avoir 18 ans au minimum
- Faire la formation théorique, passer et obtenir l'examen de Code
- Faire 20h de Conduite en auto-école – 2h de RDV Préalable avec les accompagnateurs – 1 RDV Pédagogique à 1000 kms
- Passage à l'examen du Permis de Conduire dès que la phase CS est terminée

Avantages :

- Pouvoir faire la CS à tout moment de la formation ou après un échec au Permis de Conduire
- Avoir une expérience de la route plus importante

Documentation AAC – CS disponible sur demande

PROCEDE D'ÉVALUATION ET PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 30 minutes sera réalisée.

I- ENJEUX DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation permettra d'estimer un volume d'heures nécessaires pour une formation complète au permis de conduire. Cela restant une estimation, le nombre d'heures pourra varier en fonction de votre implication, de la régularité de votre travail et de votre rythme d'apprentissage.

II- ITEMS ÉVALUÉS

Cette évaluation portera sur :

- Vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule automobile.
- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route.
- Vos compétences psychomotrices.
- Vos motivations.

III- MOYEN UTILISÉ

L'évaluation de départ sera réalisée sur une tablette de l'établissement.

IV- INFORMATION AU PUBLIC

Le procédé d'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de notre établissement ainsi que sur notre site internet :

www.auto-ecole-liberte.com (onglet Procédé d'évaluation).

V. PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Lors de l'entretien préalable à l'inscription, la question sur le besoin d'aménagement spécifique (pédagogie, matériel, moyens techniques, humains, etc.) est posée à chaque candidat.

Ces informations sont également demandées lors de l'évaluation de départ dans la rubrique 1 "Renseignements d'ordre général" de la fiche d'évaluation de départ.

Si nécessaire, l'avis médical de non-incompatibilité avec la conduite est demandé.

Si notre auto-école ne peut pas répondre aux besoins en compensation d'un candidat, le référent handicap se met en lien avec les auto-écoles spécialisées, nos partenaires, pour l'orienter vers une des auto-écoles spécialisées.

Les candidats peuvent trouver cette information sur le site Internet : www.auto-ecole-liberte.com (onglet Procédé d'évaluation) et dans le classeur avec toutes les informations mises au public qui se trouve à l'accueil de l'auto-école.

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION

L'évaluation se compose de 6 thèmes et de 21 capacités.

Les exercices proposés :

Un questionnaire de l'élève sur son expérience pour évaluer ses connaissances et compétences applicables à l'apprentissage de la conduite automobile.

Un questionnaire sur ses motivations, pour évaluer son implication dans son futur apprentissage.

Des quiz à partir de photos et de vidéos de situations réelles, pour évaluer ses capacités visuo-spatiales et décisionnelles.

Des vidéos interactives, pour évaluer ses capacités de perception, de compréhension et d'anticipation.

Des calculs de temps de réaction.

Une immersion en situations réelles grâce à de nombreuses vidéos interactives.

L'élève retrouve son bilan à la fin de son évaluation.

Les 6 thèmes et 21 capacités évaluées

CAPACITÉS SENSORI-MOTRICES

Capacité de transfert sensori-moteur

Connaissances des procédures sensori-motrices

CAPACITÉS DE COMPRÉHENSION ET DE TRAITEMENT

Capacité de transfert cognitif

Capacité de compréhension de modèles et de scripts

Connaissance de procédures et de sécurité

Capacité d'auto-évaluation

ASPECTS ÉMOTIONNELS ET AFFECTIFS

Intérêt pour la conduite et l'apprentissage

Plaisir de conduire et d'apprendre à conduire, valorisation

Réaction à l'échec, besoin de soutien

Image de soi (facilité à apprendre)

FACTEURS DE VOLONTÉ

Sentiment d'auto-efficacité

Motivation pour la formation à la conduire

Persévérance

Implication, rythme d'apprentissage

CAPACITÉ DE PERCEPTION, D'ÉVALUATION ET DE DÉCISION

Capacité de perception et de sélection d'indices

Capacité de compréhension et de situation

Capacité de prévision et d'anticipation

Capacité d'évaluation de distances et de vitesses

Capacité décisionnelle

Capacité visuo-spatiale

Capacité de traitement (temps de réaction)

CAPACITÉ D'ATTENTION ET DE MÉMOIRE DE TRAVAIL

PARCOURS DE FORMATION PERMIS B

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

Parcours théorique

La formation aux cours théoriques, portant sur différentes thématiques, se déroule individuellement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée dans une salle isolée et équipée de tablettes ainsi que de casques audios.

Un accès libre à la salle de code est réservé uniquement aux élèves pendant les horaires de bureau.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite avec ou sans enseignant, soit sur Internet.

Parcours pratique

La phase de pratique débutera après la phase théorique.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- la nuit (si le cas se présente).

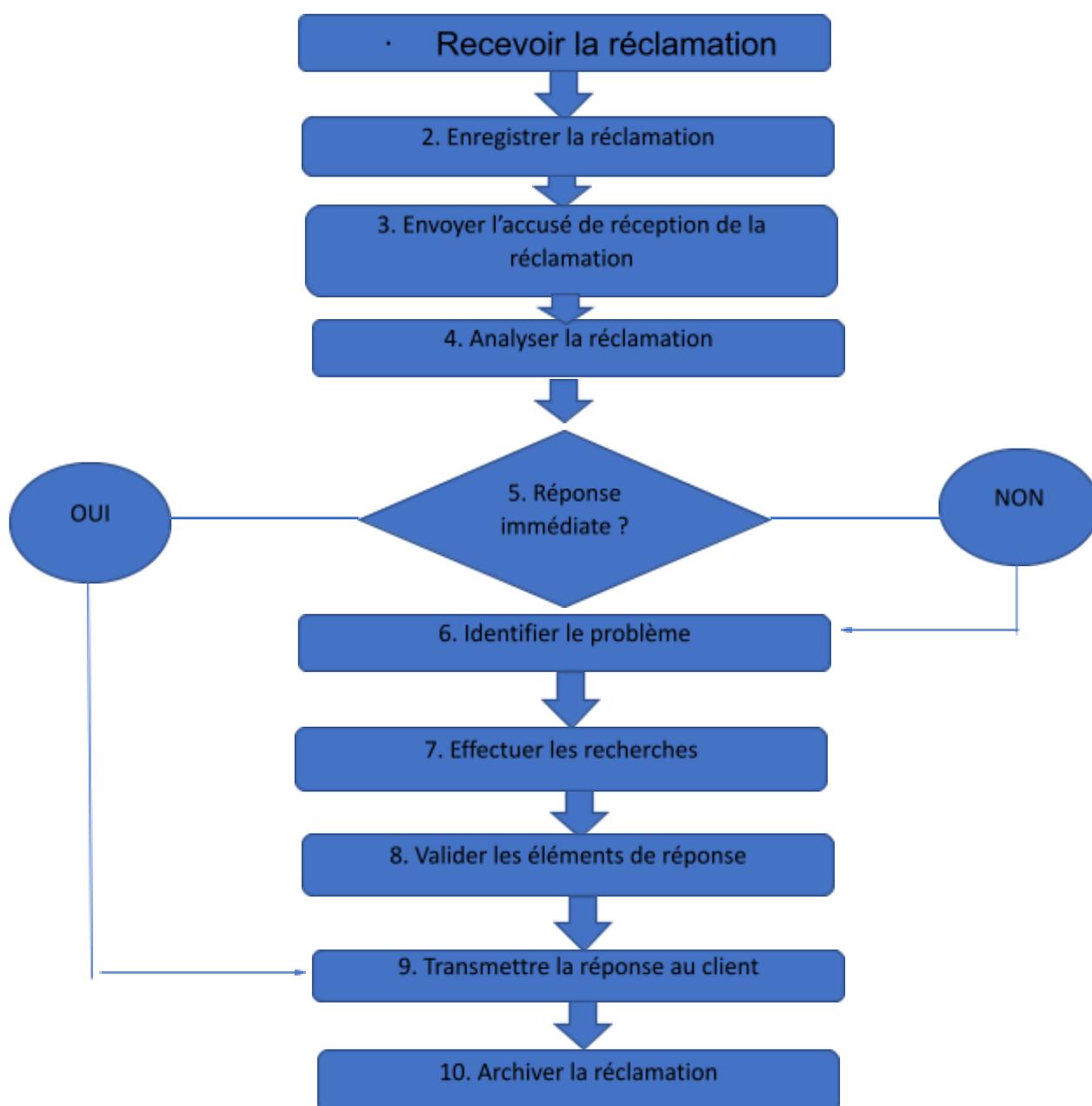
De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Le dispositif de gestion des réclamations a pour vocation de traiter de manière efficace, transparente et avec la même attention l'ensemble des réclamations. Le présent document vise à définir les modalités d'enregistrement et de traitement des réclamations.

En cas de réclamation formelle (courrier, message électronique, appel téléphonique, ...) d'un bénéficiaire, client ou financeur portant sur la réalisation d'une prestation, son enregistrement est consigné dans le tableau de traitement des incidents. IDIR Ali, gérant de l'auto-école est chargé de l'enregistrement de cette réclamation et informe le requêteur de l'instruction de sa requête. La demande est traitée dans un délai maximum de deux semaines. A défaut, une information est donnée quant à la progression de l'instruction.



STAGE POST PERMIS

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 ans de permis.

L'objectif de la formation est d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de surconfiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Qui ?

Les titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire « post permis »

Quand ?

Entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis

Comment ?

La formation collective d'une journée afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération.

Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées.

Le contenu de la formation, élaboré par des spécialistes de la sécurité routière, fait l'objet d'un arrêté publié le 10 mai 2019 qui précise le contenu, l'organisation et les modalités de délivrance de l'attestation de suivi de la formation complémentaire.

Quel avantage ?

A l'issue de ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

Source : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/>

ECOCONDUITE

Qu'est-ce que l' écoconduite ?

L'écoconduite dite conduite économique ou encore conduite écoresponsable, correspond à l'ensemble des comportements orientés vers une conduite moins polluante ainsi qu'un usage plus modéré de la voiture.

Cette démarche passe principalement par une conduite plus souple ainsi qu'une utilisation de la voiture visant à accroître sa longévité.

L'écoconduite permet d'alléger sa facture de carburant, de réduire l'impact de la voiture sur l'environnement mais aussi d'améliorer la sécurité du conducteur et de l'ensemble des usagers de la route.

Les 10 principes à suivre pour adopter une écoconduite

1- Réservez l'usage de la voiture pour des trajets supérieurs à 2 kilomètres.

2- Anticipez vos trajets pour ne pas subir la circulation. Quand vous êtes dans les bouchons, vous consommez de l'énergie sans pour autant servir votre objectif, celui d'aller d'un point A à un point B. Vous l'avez compris, l'embouteillage est l'ennemi numéro 1 de l'écoconduite !

3- Pour une écoconduite efficace, adoptez une conduite souple en évitant les démarrages, les accélérations et les arrêts inutiles. Les changements d'allure intempestifs ont un impact direct sur la consommation d'hydrocarbure.

4- Appuyez franchement sur l'accélérateur et changez de vitesse rapidement soit dès 2 500 tours/min sur une voiture essence et 2 000 tours/min sur un diesel.

5- Veillez à toujours être sur le rapport de vitesse le plus élevé. En 5e, la consommation d'énergie est inférieure à celle de la 3e vitesse.

6- Stabilisez votre allure dès que possible après les changements de régime et gardez une vitesse constant

7- Lorsque vous êtes contraint de réduire votre vitesse, faites-le progressivement en privilégiant le frein moteur et lâchez l'accélérateur au bon moment.

8- Pour pratiquer l'écoconduite, gardez toujours vos distances de sécurité. Les épisodes d'accélération puis de freinage successifs augmentent votre consommation de carburant donc vos émissions polluantes.

9- De façon générale, roulez moins vite ! Une augmentation de vitesse de 10 km/h entre 120 et 130 km/h entraîne une surconsommation de 1 litre pour 100 km pour un véhicule standard. En cas de pic de pollution, la vitesse maximale est de toute façon abaissée sur certains axes.

10- Faites bon usage de votre véhicule. Autrement dit, ne faites pas chauffer le moteur à l'arrêt, roulez en douceur sur les deux premiers kilomètres et coupez le moteur en cas de stop prolongé.

Comment pratiquer l'écoconduite ?

Au-delà des 10 principes énoncés, adopter une conduite économique et écologique passe par des gestes simples et pleins de bon sens...

L'organisation des trajets tient une place essentielle dans la démarche de conduite écoresponsable. Il vaut mieux réserver l'usage de la voiture aux longs parcours et regrouper ses rendez-vous qu'il s'agisse d'impératifs personnels ou professionnels.

Régulateur de vitesse, GPS, Stop & start etc. La voiture d'aujourd'hui est dotée d'aides à la conduite qui contribuent à une conduite écoresponsable. Servez-vous en autant que possible lors de vos parcours !

Rouler en voiture particulière coûte cher à la nature et au porte-monnaie mais en entretenant régulièrement votre voiture, vous limitez les dégâts.

Les barres, coffres de toit et autres accessoires contribuent à augmenter le poids de votre véhicule, donc vos dépenses en carburant. Ne surchargez pas votre voiture inutilement. Laissez vos accessoires au garage si vous n'en avez plus besoin.

Enfin, il est beaucoup plus économique de baisser les vitres. N'allumez pas systématiquement la climatisation et gardez cette option pour les grosses chaleurs.

MODES DE FINANCEMENT

Vous trouverez de nombreuses formules finançables en mobilisant votre Compte Personnel de Formation (CPF) sur le site Mon compte formation :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Veillez nous contacter pour une évaluation de départ avant d'effectuer la demande d'inscription sur le site Mon compte formation.

La Région Île-de-France renouvelle son opération destinée à financer tout ou partie du permis de conduire B pour les jeunes franciliens en insertion professionnelle.

Dans le cadre des nouvelles modalités arrêtées, le « chèque permis de conduire », d'une valeur totale de 1300€ est remis aux jeunes âgés de 18 à 25 ans, résidant en Île-de-France et appartenant à l'une des quatre catégories suivantes :

- Stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans un dispositif régional de formation,
- Jeunes inscrits et suivis en Mission Locale, signataires d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) dont le projet professionnel nécessite l'obtention du permis,

Page 2 sur 4 Convention Aide au permis de conduire

- Demandeurs d'emploi résidant dans un quartier politique de la ville (condition vérifiable sur le site <https://sig.ville.gouv.fr/>) ou en zone rurale (définie au Pacte rural de la Région : communes de moins de 10 000 habitants hors métropole Grand Paris et communes d'un EPCI rural dont le siège est situé hors unité urbaine de Paris),
- Signataires d'un Contrat d'engagement Jeune (CEJ)

Les jeunes relevant de l'une de ces catégories effectuent une demande sur la plateforme de la Région Ile-de-France, puis, une fois le chèque-permis reçu, se rendent directement dans une auto-école partenaire.

Ce chèque s'élève à 1300 € (mille trois cents euros) par bénéficiaire et est versé en trois fois (via trois coupons) à l'auto-école partenaire au fur et à mesure de l'avancée du parcours de formation.

LISTE DES ENSEIGNANTS

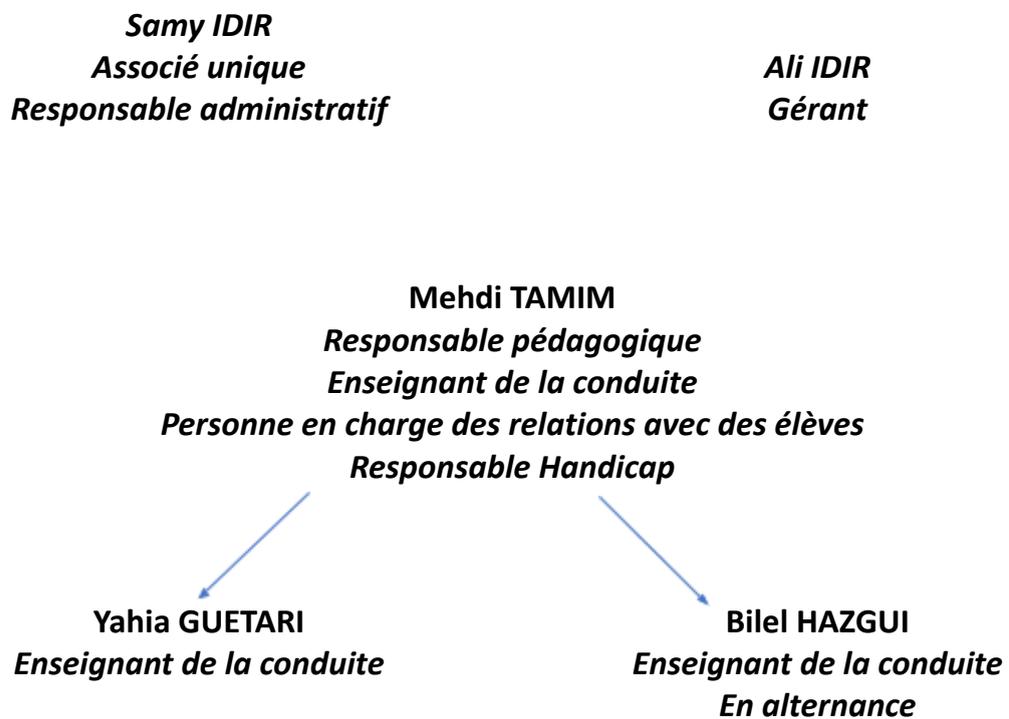
Prénom NOM	TITRE	QUALIFICATION	CATÉGORIE D'AUTORISATION
Mehdi TAMIM	Enseignant de la conduite	Titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière A2109300370	B
Yahia GUETARI	Enseignant de la conduite	Titre professionnel Enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière A1709300980	B
Bilel HAZGUI	Enseignant de la conduite en alternance	Titre professionnel Enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière (En cours d'obtention)	B

Responsable pédagogique : **Mehdi TAMIM**

Personne en charge des relations avec les élèves : **Mehdi TAMIM**

Référent Handicap : **Mehdi TAMIM**

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



INFORMATION LIÉE À LA PRÉPARATION AU CODE

HORAIRES D'ACCÈS À LA SALLE DE CODE :

Du Lundi au Vendredi 10H00-12h00 / 15H00-20H00 ; Samedi 10H00-12H00.

-Un accès libre à la salle de code est réservé uniquement aux élèves .

-La salle est équipée de tablettes et de casques audios pour réaliser des séances de codes individuelles avec corrections.

-Tous les cours et les tests sont garantis 100% conformes aux réglementations en vigueur et leurs contenus sont mis à jour en temps réel. Conçu par le même éditeur que les questions que vous retrouverez à l'examen.

-Les thèmes sont affichés dans la salle de code.

-Vous y trouverez aussi 14 cartes murales qui présentent l'ensemble de la signalisation:

- les principaux panneaux,
- les signaux lumineux,
- les marquages au sol ainsi que les règles de priorités, de stationnement et de circulation sur les ronds-points.

-Des ouvrages comportant la totalité des nouvelles questions et réponses de l'examen (vérifications intérieur/extérieur, sécurité routière et premier secours), ainsi que des informations complémentaires pour aider l'élève à une meilleure compréhension y sont disponibles.

-Vous pouvez aussi vous inscrire au code en ligne (Prépacode). Prépacode est n°1 des plateformes de code en ligne. C'est une solution accessible en ligne 24h/24 et sur tous les supports pour un entraînement adapté à votre emploi du temps de façon pratique et facile. Vous pourrez vous entraîner en tout lieu et à votre rythme tout en bénéficiant d'un véritable accompagnement de la part de l'auto-école. Cela vous offre un bon suivi en toute autonomie. Grâce à votre tableau de bord, vous et nous savons toujours où vous en êtes. Une formation fiable, une réussite optimisée. Demander au bureau pour tout renseignement supplémentaire.

-Nous vendons des livres du Code de la Route. L'ouvrage contient les règles du code de la route et les réponses aux questions de l'examen. L'élève retrouve la planche des panneaux, un sommaire détaillé et un index complet permettant de trouver

facilement et rapidement une information, un chapitrage reprend les 10 thèmes officiels de l'examen. Demander au bureau pour tout renseignement supplémentaire.